

**L'accès au terrain est autorisé
UNIQUEMENT
aux pilotes Titulaires d'une Licence FFM,**

il est donc INTERDIT au public

**Les pilotes doivent OBLIGATOIREMENT
se présenter à l'accueil du site afin de
s'acquitter du droit d'entrée et se faire enregistrer**

AVIS AUX PILOTES

↳ LE PORT DES PROTECTIONS INDIVIDUELLES EST OBLIGATOIRE

↳ INTERDICTION DE PRÊTER SA MOTO A UN NON LICENCIÉ

↳ Les pilotes peuvent à tout moment faire l'objet d'un contrôle administratif de la part des responsables désignés. Au cours de cette vérification les pilotes devront présenter leur licence de la saison en cours.

↳ Le pilote se doit d'être courtois envers le responsable qui vient lui réclamer papiers et argent ou qui le somme de respecter le présent règlement.

↳ Tout pilote effectuant son premier tour de piste devra le faire à allure réduite afin d'effectuer un tour de reconnaissance qui lui permettra ainsi de mémoriser les difficultés diverses du parcours et de prendre connaissance des obstacles imprévus (branches, pierres...) sur le parcours. Il devra signaler ceux-ci à la fin ou pendant son tour de reconnaissance au(x) dirigeant(s) présent(s) sur le site afin de neutraliser ces obstacles.

↳ Pour la sécurité de tous, les jours de grande affluence, les dispositifs suivants seront mis en place :

- les jeunes pilotes débutants et les pilotes confirmés devront rouler à des créneaux différents.
- Au-delà de 40 pilotes sur la piste, des sessions seront faites.

Charge au responsable de permanence et aux parents de mettre en place ces aménagements ponctuels.

Par mesure de sécurité, nous recommandons au pilote de ne jamais rouler seul.

RESPONSABILITE DU PILOTE

↳ Le pilote est entièrement responsable des faits et gestes de ses accompagnateurs. En cas de problème, il pourra se voir refuser l'accès au terrain.

↳ Les pilotes seront tenus de respecter les consignes de sécurité en vigueur sur les terrains de moto-cross. Tout geste agressif, antisportif ou comportement jugé dangereux envers un pilote, un responsable ou un spectateur sera sanctionné par l'exclusion temporaire ou définitive du terrain.

CHAQUE PILOTE OU ACCOMPAGNATEUR EST TENU :

- ↳ D'appliquer les règles élémentaires de civisme
- ↳ De respecter l'environnement et le site
- ↳ De respecter les bénévoles qui œuvrent au sein du Moto Club

En cas de non respect des présentes dispositions et/ou de toute règle édictée par la F.F.M., les contrevenants pourront, en fonction de la gravité des faits, faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive du site.

RESPONSABILITE du Moto Club Chronovert

Il est rappelé aux utilisateurs que leurs matériels (motos, quads, remorques, équipements, sacs, etc....) sont placés sous leur entière responsabilité et qu'ils en conservent la garde durant toute la durée de leur présence sur le site. Le Moto Club Chronovert décline toute responsabilité en cas de vols subis par les utilisateurs de même la responsabilité de Moto Club Chronovert ne saurait être recherchée en cas d'accident corporel, d'un pilote ou de personnes du public, survenant lors d'entraînements ou de compétitions notamment si les dispositions du règlement n'ont pas été respectées. L'accès du public est réglementé. Toute personne non licenciée entrant sur le terrain, le fait sous son entière responsabilité et ne saurait se retourner contre le Moto Club Chronovert en cas d'accident.

INSTALLATIONS

Les installations et autres équipements du site mis à la disposition des utilisateurs doivent être respectés. A ce titre tout acte de dégradation ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité des installations du site peut faire l'objet de poursuites.

TRAITEMENT DES DECHETS

Les utilisateurs du site sont tenus de déposer les déchets (poubelles domestiques,) dans les lieux prévus à cet effet. En l'absence de dispositif réservé, ils doivent emporter les déchets avec eux.

**LE MC CHRONOVERT SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN
CAS DE MANQUEMENT A CES OBLIGATIONS**

